



# Développement et extension de la réserve forestière des vallons des Vaux et du Flonzel

Sur les territoires de Chavannes-le-Chêne, Rovray, Molondin, Chêne-Pâquier et Yvonand

**Exécution du mandat**  
2019 -2021 (en cours)

**Maître d'ouvrage**  
Etat de Vaud - 8<sup>e</sup>  
arrondissement



**ILEX**  
ingénierie forestière

[www.ilexgraf.ch](http://www.ilexgraf.ch)

# Contexte

## Une réserve forestière de 71 hectares

Les réserves forestières ont un rôle important dans la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Sans intervention de l'Homme, ces forêts peuvent évoluer librement et naturellement, laissant la dynamique naturelle reprendre sa place.

La réserve des vallons des Vaux et du Flonzel s'étend aujourd'hui sur 71 hectares, sur le territoire de 5 communes : Chavannes-le-Chêne, Rovray, Molondin, Chêne-Pâquier et Yvonand.

# Objectif

## Accompagner le Canton dans un projet d'extension

Le Canton a clairement montré sa volonté de créer des réserves forestières. De ce fait, il est prêt à acquérir des parcelles ou à dédommager les propriétaires s'engageant à ne plus exploiter leur forêt. L'objectif de ce mandat est de soutenir la DGE-Forêt dans les étapes d'analyses de terrain, de coordination et de gestion administrative du projet.

# Méthode

## De l'analyse de terrain à la mise en réserve

La mise en réserve de nouvelles parcelles forestières est menée en plusieurs étapes :

- 1. Identifier les parcelles** avoisinant la réserve pouvant être intéressantes pour une mise en réserve selon :
  - leur intérêt biologique ;
  - leur proximité avec la réserve existante ;
  - leur accessibilité.
- 2. Contacter les propriétaires** et recueillir leur volonté de :
  - vendre leur parcelle à l'Etat ou
  - s'engager à ne plus exploiter leur forêt pendant 50 ans moyennant un dédommagement (convention) ou
  - ne pas adhérer au projet.
- 3. Calculer le prix de vente / de dédommagement** des parcelles.
- 4. Etablir les contrats** de vente et les conventions.
- 5. Recueillir les signatures** des propriétaires et de l'Etat, verser les montants dus aux propriétaires.

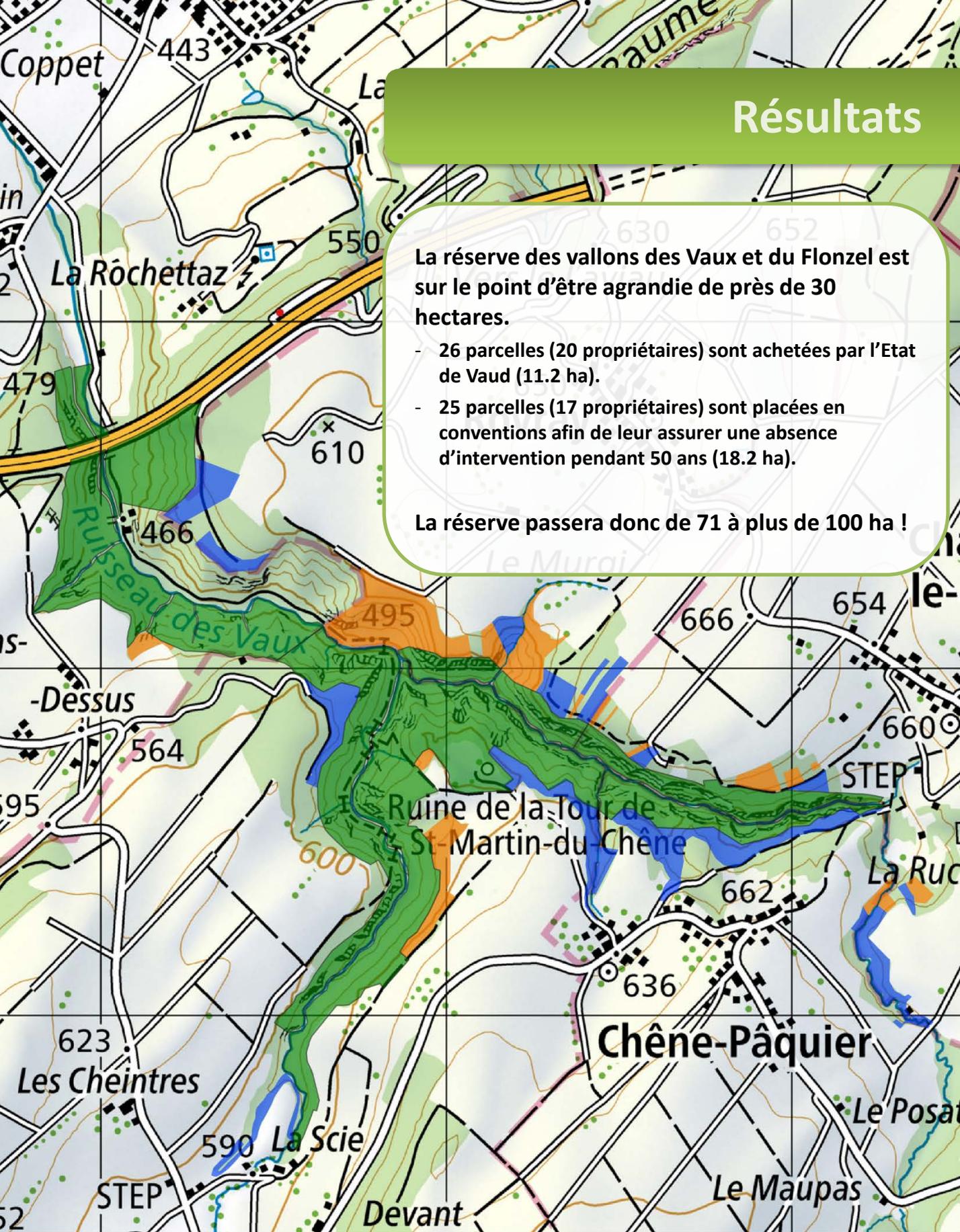


# Résultats

La réserve des vallons des Vaux et du Flonzel est sur le point d'être agrandie de près de 30 hectares.

- 26 parcelles (20 propriétaires) sont achetées par l'Etat de Vaud (11.2 ha).
- 25 parcelles (17 propriétaires) sont placées en conventions afin de leur assurer une absence d'intervention pendant 50 ans (18.2 ha).

La réserve passera donc de 71 à plus de 100 ha !



-  Réserve actuelle
-  Parcelles achetées par l'Etat
-  Parcelles en conventions (50 ans)

